

## L'air et la manière

\* AIR, MANIÈRES, *considérés grammaticalement*. L'air semble être né avec nous ; il frappe à la première vûe. Les manières sont d'éducation. On plaît par l'air ; on se distingue par les manières. L'air prévient, les manières engagent. Tel vous déplaît & vous éloigne par son air, qui vous retient & vous charme ensuite par ses manières. On se donne un air ; on affecte des manières. On compose son air ; on étudie ses manières. Voyez les Synonymes François. On ne peut être un fat sans savoir se donner un air & affecter des manières ; pas même peut-être un bon comédien. Si l'on ne sait composer son air & étudier ses manières, on est un mauvais courtisan ; & l'on doit s'éloigner de tous les états où l'on est obligé de paroître différent de ce qu'on est.

La brève entrée AIR, MANIÈRES, de Diderot, nous donne l'occasion d'examiner de plus près ce que furent les articles de « synonymes » dans l'*Encyclopédie* en général et en particulier dans la pratique et dans la pensée de Diderot<sup>1</sup>.

Dans le *Dictionnaire raisonné*, les articles de synonymes regroupent les mots de sens voisin pour en marquer les nuances et les différences d'emploi. Dumarsais, Diderot, D'Alembert, Jaucourt, et, à sa façon, Voltaire<sup>2</sup> composèrent de nombreux articles de synonymes. Ces synonymes, qui apparaissent dès le tome I, furent en fait les premiers articles largement consacrés à des mots de langue commune dans ce dictionnaire qui, au départ, devait être réservé aux sciences, aux arts et aux métiers. Encore faut-il remarquer combien cette apparition est particulière.

Deux mots donc, d'abord, sur l'origine de ces articles de synonymes.

1. Pour un relevé précis des synonymes de Diderot, voir J. Proust, *Diderot et l'Encyclopédie* (1962) rééd. Albin Michel, 1995, p. 555-562. Sur ceux de D'Alembert, voir S. Auroux, « D'Alembert et les synonymistes » *Dix-huitième siècle*, 16, 1984, et B. Quemada, *Les Dictionnaires du français moderne, (1539-1863)* Paris, Didier, 1968, p. 509-510. Je me permets de renvoyer aussi au chapitre « De Girard au Trévoux » d'*Écrire l'Encyclopédie*, SVEC, 1999.

2. Voir ses articles FÉLICITÉ ou HEUREUX par exemple.

### *Les Synonymes Français de l'Abbé Girard*

Les encyclopédistes s'inspiraient des ouvrages de l'Abbé Gabriel Girard qui avait inauguré une approche tout à fait novatrice des significations. En 1736, avait paru la première édition de ses *Synonymes Français, leurs significations et le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse*, qui connut de nombreuses rééditions à Paris, en 1740, 1741 et 1749, édition utilisée par les encyclopédistes<sup>3</sup>.

Ceux-ci perçurent la fondamentale nouveauté des travaux du grammairien Girard qui reposaient sur ce constat, je cite sa Préface : « Il n'y a point de mots assez parfaitement synonymes pour avoir, dans toutes sortes d'occasions, une force de signification entièrement semblable »<sup>4</sup>.

S'il n'y pas donc dans la langue de mots substituables l'un à l'autre en toutes occasions, il s'agit de procéder à l'analyse des nuances qui différencient ces mots « frères par une idée commune » mais qui se distinguent « l'un de l'autre par une idée accessoire et particulière à chacun d'eux »<sup>5</sup>.

Quand les *Synonymes français* parurent, l'on ne disposait de rien de semblable pour aucune langue. D'où le succès de l'ouvrage : D'Alembert, dans son « Eloge » de Girard, parlera du « suffrage unanime de l'Europe entière » ; en quelques années il fut adapté dans la plupart des langues d'Europe »<sup>6</sup>. En fait, les conceptions de Girard ouvraient la voie à ce qui deviendra, chez Saussure, le concept de valeur (on s'en souvient : la valeur d'un terme est définie par les autres termes du système ; leur caractéristique la plus exacte est d'être ce que les autres ne sont pas ; ce sont les différences qui identifient). À l'époque, la démarche distinctive de Girard s'opposait nettement à celle que suivaient, pour leur dictionnaire, les Académiciens dont les définitions reposaient souvent sur la synonymie. En effet, la synonymie, cette « providence du lexicographe » comme la nomme Quemada, dispense d'avoir à composer une véritable définition. Ainsi pouvait-on lire dans le premier *Dictionnaire de l'Académie*, de 1694, la définition de MOT : « Parole, terme, diction » ; celle de PAROLE : « Mot ; celle de TERME, « Mot, diction » ; et celle de DICTION : Mot, terme particulier ». On voit comment tourne le cercle

3. Beauzée en donnera, en 1769, chez Le Breton, une version en deux volumes considérablement augmentée, notamment de l'apport des articles de « synonymes » parus, entre temps, dans l'*Encyclopédie*. En l'an IX de la République, il publiera le *Dictionnaire Universel des Synonymes de la langue française*, en 3 volumes – le syntagme « dictionnaire universel » conservant encore tout son prestige...

4. « Préface à l'édition de 1741 des *Synonymes Français*, Paris, Vve Houry, p. xvij.

5. *Ibid.*, viij.

6. Voir *Dictionnaires en Europe, Dix-huitième siècle*, 38, 2006, notamment les contributions de J. Breuillard, et celle de J.-C. Abramovici.

vicieux des définitions synonymiques, par usage d'équivalents sémiques approximatifs.

Au contraire, enseignait Girard, la différenciation des synonymes « bannit les idées vagues et tous les à peu-près », « apprend à dire les choses » ; elle « rend le langage intelligible », et « empêche de s'égarer dans l'étude des sciences ». Il s'agissait donc d'acquérir la justesse d'expression qui suppose la réflexion sur le sens et l'analyse méthodique des idées communes et des idées accessoires.

Girard n'était pas logicien, mais ses préoccupations l'étaient. Et l'on perçoit bien ce qui, dans sa démarche, put attirer les encyclopédistes : la réflexion sur le terme propre, l'effort d'élucidation porté sur les bizarreries de la langue naturelle, la possibilité de mettre les capacités d'analyse au service du véhicule de la pensée, en accord, d'ailleurs, avec le grammairien philosophe en titre, Dumarsais, qui, consacrait la dernière observation de son *Traité des Tropes* aux synonymes, et renvoyait, pour ce qui regarde la langue française, à l'ouvrage de Girard<sup>7</sup>. Sans doute faudrait-il rappeler que cet intérêt des encyclopédistes rencontrait aussi le souci enseigné par Locke d'éviter ce qu'il nommait les « propositions frivoles », qui, purement verbales, n'enseignent rien sur les choses. Enfin, comment ne pas souligner que cet intérêt s'inscrit aussi dans cette passion plus générale pour la langue qui fut commune aux encyclopédistes ? La réflexion sur les synonymes en tout cas anime, on le sait, quelques-uns des passages essentiels de l'article DICTIONNAIRE de D'Alembert et de l'article ENCYCLOPÉDIE de Diderot.

AIR, MANIÈRES est le seizième article de synonymes du tome I (liste en annexe), les quinze premiers étant également de Diderot qui s'est indéniablement inspiré ici de l'article de Girard :

*L'air* semble être né avec nous ; il frappe à première vue. Les *manières* viennent de l'éducation ; elles se développent successivement dans le commerce de la vie.

Il y a un bon *air* à toutes choses qui est nécessaire pour plaire. Ce sont les belles *manières* qui distinguent l'honnête homme. *L'air* dit quelque chose de plus fin, il prévient. Les *manières* disent quelque chose de plus solide ; elles engagent. Tel qui déplait d'abord par son air plaît ensuite par ses *manières*.

On se donne un *air*, on affecte des *manières*. Les *airs* de grandeur qui nous nous donnons mal à propos ne servent qu'à faire remarquer notre petitesse, dont on ne s'apercevrait même pas sans cela.

7. *Des tropes ou des différens sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue*, (1730), plus connu sous le titre *Traité des Tropes*, édition consultée, Paris, 1977, p. 240-247.

Les mêmes *manières* qui siéent quand elles sont naturelles rendent ridicules quand elles sont affectées.

Il est assez ordinaire de se laisser prévenir par l'*air* des personnes, ou en leur faveur ou à leur désavantage : et c'est presque toujours les *manières* plutôt que les qualités essentielles qui font qu'on est goûté dans le monde ou qu'on ne l'est pas.

L'*air* prévenant et les *manières* engageantes sont d'un plus grand secours auprès des Dames que le mérite du coeur ou de l'esprit.

On dit se composer un *air*, étudier ses *manières*.

Pour être un bon courtisan, il faut savoir composer son *air* selon les différentes occurrences, et si bien étudier ses *manières* qu'elles ne découvrent rien des véritables sentiments.

Que nous montre la comparaison des deux articles sur la façon dont Diderot travailla à partir de Girard ? Comme son modèle, Diderot ne donne pas l'idée commune aux deux mots – plus tard, il exigera que ce sens commun soit fourni dès l'abord, comme D'Alembert qui, lui, le fournira en général plus systématiquement. Pas plus que Girard, Diderot n'indique que le mot « air » revêt ici un sens figuré. Il utilise tous les syntagmes fournis par les *Synonymes français*, cite tous les verbes que peuvent gouverner l'un et l'autre des synonymes, et leurs collocations ; et, surtout, il résume. La condensation et la parataxe si caractéristiques de l'écriture diderotienne transforment une longue page de l'abbé en un paragraphe dense et alerte<sup>8</sup>. On notera surtout une intervention personnelle de Diderot dans la dernière partie du texte :

On ne peut être un fat sans savoir se donner un air & affecter des *manieres* ; pas même peut-être un bon comédien. Si l'on ne sait composer son *air* & étudier ses *manieres*, on est un mauvais courtisan ; & l'on doit s'éloigner de tous les états où l'on est obligé de paroître différent de ce qu'on est.

À partir du mot de Girard « bon courtisan », la réflexion diderotienne dérive vers des considérations sur l'être et le paraître qui apparentent l'article de grammaire à une réflexion morale ; la chose, en elle-même n'a rien d'étonnant, puisque c'est une tendance constante chez Girard comme chez nos encyclopédistes, tendance qui remonte à la grande tradition des grammairiens moralistes du xvii<sup>e</sup> siècle ; mais, pour qui s'intéresse à la pensée de Diderot, on aura reconnu, dans cette évocation associant soudain le comédien et le courtisan, les prémisses de ce qui, vingt ans plus tard, sera un des grands thèmes du *Paradoxe sur le*

8. Même remarque pour les articles AMANT, AMOUREUX ; ANTIPATHIE, haine, aversion, répugnance ; APPAS, attraits, charmes, ATTACHEMENT, attache, dévouement, etc. Voir les notes, DPV.

*comédien* : le comédien et le courtisan, ces « pantins merveilleux » dotés du « malheureux talent de plaire à tous ». Indéniablement, l'*Encyclopédie* fut bien l'atelier de l'écrivain Diderot.

Dans AIR, MANIÈRES, Diderot utilise et cite le traité de Girard. Mais la plupart de ses articles de synonymes ne proviennent pas des *Synonymes français*: il s'en explique dans l'article AL :

Nous avons fait usage [du ] livre [de l'abbé Girard] partout où nous en avons eu occasion, & nous avons tâché d'y suppléer par nous-mêmes en plusieurs endroits où M. l'abbé Girard nous a manqué. La continuation de son ouvrage seroit bien digne de quelque membre de l'Académie François. Il reste beaucoup à faire encore de ce côté (art. AL)<sup>9</sup>

C'est dire que d'une façon générale, le traité de Girard a essentiellement été pour Diderot l'occasion d'acquérir une méthode. En effet les leçons du synonymiste, Diderot les appliqua à des domaines dont Girard lui-même ne s'était jamais approché, je pense au vocabulaire technique. Ainsi dans le premier tome, différencie-t-il ACRIMONIE, ÂCRETÉ ; ABSORBER, ENGLOUTIR ; ADHÉRENT, ATTACHÉ, ANNEXÉ ; AMENUISER, ALLÉGIR, AIGUISER (« termes communs à presque tous les arts mécaniques » ) ; plus tard, c'est au sein d'articles souvent marqués en « Art Mécanique » que le descripteur des arts fournira les différences entre ÉCARTER, ÉLOIGNER, SÉPARER (*Arts mécaniq.*), ou entre ECHANCRURE, entaille, encoche et cran. L'horloger Jean Romilly différenciera également VIBRATION d'OSCILLATION. (Horlog.), et Jaucourt, distinguera, par exemple EBULLITION, EFFERVESCENCE, FERMENTATION, (*Gramm. & Chimie*).

On notera au passage, pour poursuivre la réflexion collective menée depuis quelques années sur la polysémie des désignants<sup>10</sup>, que la mention « *grammaire* » ici, et dans bien d'autres articles, indique le traitement synonymique du terme considéré alors que la mention « *chimie* » renvoie au domaine d'emploi du terme : il s'agit donc de deux démarches bien différentes.

L'entrée synonymique AIR, MANIÈRES est la quatrième après l'adresse AIR. Rappelons au passage la distinction entre ces deux termes : l'«adresse» est la réalisation qui suit le terme mis en vedette en grande capitale et les «entrées» sont les réalisations annoncées par la petite capitale. Ainsi dans le cas qui nous intéresse AIR est l'adresse et elle comporte dix entrées, dont AIR MANIÈRES

La pratique est variable au tome I. Il arrive que l'article de synonymes constitue une adresse unique (p.e ; ABOMINABLE, ADMETTRE) ;

9. DPV, V, 316-17

10. Voir RDE 31-32 sur *Les branches du savoir dans l'Encyclopédie*.

ou bien qu'il constitue une entrée seconde ainsi l'adresse ACCÈS, fournie par Dumarsais, est suivie de l'entrée synonymique ACCÈS puis de l'entrée ACCES en médecine, puis comme « terme usité à la Cour de Rome », puis en « droit canonique ».

L'activité de Diderot en matière de synonymes cependant assez intense au début, ralentit progressivement<sup>11</sup>. Le tome I comporte 38 articles portant la mention « synonymes »<sup>12</sup>, le tome VIII un seul, et, en l'état actuel des connaissances<sup>13</sup>, il semble que Diderot n'en ait plus fourni aux neuf derniers tomes.

J. Proust et J. Lough attribuent l'abandon des synonymes à la tâche d'historien de la philosophie que s'imposa Diderot, ainsi qu'à la suppléance, très active en la matière, de Jaucourt. Je pense qu'il a eu également d'autres motifs pour procéder à ce qui ne me paraît pas seulement un transfert de tâches mais aussi, plus profondément, un changement de perspectives. En bref, Diderot eut, selon moi, des raisons d'éditeur et des raisons de philosophe.

À l'éditeur d'abord, les synonymes imposèrent en effet une série de difficultés. Je n'en aborderai ici que deux. La première est l'impossibilité de retrouver un mot dans le dictionnaire. Ainsi, par exemple, « dénonciateur », « accusateur », « délateur » sont-ils regroupés à l'adresse DÉNONCIATEUR. Mais ni l'article ACCUSATEUR ni l'article DELATEUR ne renvoient à l'article de synonymes qui les a réunis tous trois. Du coup, la distinction synonymique faite entre ces trois mots est perdue pour deux lecteurs sur trois. De même GRACIEUX qui est de Voltaire ne renvoie pas à AGRÉABLE GRACIEUX de Diderot, etc. C'est, on le voit, un problème majeur de lisibilité et de cohérence de la nomenclature alphabétique<sup>14</sup> que l'existence de ces « mots semi-cachés ».

Pour obvier à cet inconvénient il y aurait eu deux possibilités. Soit il fallait installer des renvois vers les articles de synonymes, mais la possibilité de tels renvois suppose un immense travail éditorial

11. Pour plus de détails voir le chapitre « De Girard au Trévoux », *Ecrire l'Encyclopédie, op. cit.*

12. Ou même 39, si l'on considère comme deux articles AUGMENTER, agrandir et AUGMENTER, croître.

13. Nous nous appuyons sur la liste des articles de Diderot établie par J. Proust et J. Lough au volume V, DPV. Cependant, si l'on se réfère à la liste complémentaire qu'ils donnent des « articles non signés qu'on pourrait peut-être attribuer à Diderot », *ibid.*, p. 211-220, on constate, sauf erreur, que seuls deux articles concernent des synonymes (MANIÈRES, FAÇONS au tome X, QUOTIDIEN, JOURNALIER au t. XIII). Ce qui tend à confirmer le constat fait plus haut.

14. Le problème de l'intégration du traité de Girard dans l'*Encyclopédie* est celui posé par l'intégration de tout ouvrage ne reposant pas sur un classement alphabétique ; a contrario, tout classement alphabétique participe, en puissance, du dictionnaire.

prévisionnel, que Diderot s'est tant de fois lamenté de n'avoir pu accomplir, pensons à son leitmotiv d'éditeur, « posséder toute sa copie »<sup>15</sup>. Soit il fallait avoir recours à une table à entrées multiples – Girard en avait bien sûr une, fort pratique. Mais dans les conditions où s'acheva l'*Encyclopédie* la confection d'une telle table était difficilement envisageable. Et ce n'est que, plus tard, grâce à la Table du pasteur Mouchon (dont P. Crépel nous a appris à admirer la patiente minutie) que seront répertoriés les synonymes et que les mots cachés ne le seront plus.

Ce n'est pas le seul problème que les synonymes durent poser à l'éditeur. Si le principe de l'adresse multiverbale dissimule au lecteur les mots qui ne sont pas à l'initiale, le défaut inverse est également constaté. Le changement d'ordre des mots dans l'adresse produit des doublons : ainsi, par exemple, trouve-t-on, au tome I, AVANTAGE, *profit, utilité*, de Diderot au tome I et au tome 17, UTILITÉ, PROFIT, AVANTAGE, signé de Jaucourt et même inspiré de Girard ! Il est vrai qu'entre le premier et le dernier tome quinze ans étaient passés...

Pour le lecteur en quête de nuances précises, cette double approche de mots synonymes est assez troublante. C'est le cas de AUDACE, *hardiesse, effronterie* de Diderot au tome I, refait par D'Alembert, au tome V, en EFFRONTÉ, AUDACIEUX, HARDI. Il en est de même pour ALLARME, TERREUR, EFFROI de Diderot, que D'Alembert reprend sous l'adresse EFFRAYÉ, ÉPOUVANTÉ, ALLARMÉ, et de même aussi d'AFFLICTION, *chagrin, peine*, de Diderot et DOULEUR, CHAGRIN, TRISTESSE, AFFLICTION, DÉSOLOCATION, de D'Alembert. Emulation entre collègues, intérêt partagé pour les nuances, certes, mais il s'agit cependant de bévues éditoriales qui montrent d'ailleurs que la répartition des responsabilités entre éditeurs ne fut sans doute pas toujours des plus harmonieuses. Témoin une lettre irritée de Diderot au libraire Le Breton, lettre non datée, probablement de 1752, au plus tard de 1753:

On néglige de m'envoyer les articles que M. D'Alembert fait passer à l'imprimerie après que j'ai remis de la copie. Il arrive de là que ces articles sont doubles, qu'il faut raccommoier sur la copie, ôter à l'un, ajouter à l'autre ce qui ne fait jamais que très mal. Voilà ce qui est arrivé à Conte et à Conteur, et à Contentement. Je vous prie d'engager Mr Brûlé à y faire attention, et à me renvoyer avec soin les articles surajoutés, afin que je voie s'ils cadrent ou non avec ce qui est fait.<sup>16</sup>

En effet, CONTENT, SATISFAIT [...] de D'Alembert fait double emploi avec CONTENTEMENT de Jaucourt.

15. Article ENCYCLOPÉDIE, DPV, VII, 230.

16. *Corr.*, IV, p. 14.

Ces difficultés n'empêchèrent pas les synonymes de garder leur place dans l'*Encyclopédie*, mais il est plus que probable que cette situation ne devait guère satisfaire le principal responsable de l'édition.

D'autres raisons, philosophiques celles-ci, me paraissent également déterminantes dans ce qui conduisit Diderot à s'éloigner de la rédaction d'articles de synonymes. Girard pourchassait d'abord, on l'a dit, « le vague » et l'« à peu-près », mais non ce que Diderot appelle les « notions fausses ». Le travail du synonymiste est de rendre compte de la spécialisation d'un emploi, mais il n'a pas, en principe, à juger l'usage, *a fortiori* à juger l'usage social. Ainsi, Girard proposait la différence suivante entre les mots « Bassesse » et « Abjection » :

L'abjection se trouve dans l'obscurité où nous nous enveloppons de notre propre mouvement (...). La bassesse se trouve dans le peu de naissance, de mérite, de fortune et de dignité.

Ces définitions provoquèrent, chez Diderot, la véhémence prise à partie du mot « bassesse » et du mot « abjection » :

Et je dis moi que les termes abjection, bassesse, semblent n'avoir été inventés que par quelques hommes injustes dans le sein du bonheur, d'où ils insultaient à ceux que la nature, le hasard, et d'autres causes pareilles n'avaient pas également favorisés<sup>17</sup>.

Que le philosophe récuse ces « notions fausses », que le citoyen s'indigne de la transmission des préjugés par l'apprentissage de ces mots qu'il finit par confondre dans une même réprobation, le synonymiste, lui, n'en était pas moins fondé à signaler la distinction que l'usage social et langagier mettait entre « abjection » et « bassesse »<sup>18</sup>. L'intervention de Diderot dans cet article indique une des limites atteintes par la démarche de distinction synonymique : enregistrer l'usage pour en fixer les nuances entre en opposition avec le caractère que, dans l'article ENCYCLOPÉDIE, Diderot prescrit à un bon dictionnaire ; ce caractère est de *changer la façon commune de penser*<sup>19</sup>. Certes, la contradiction entre la

17. Article BASSESSE, abjection, *O.C. DPV*, VI, 128.

18. S. Auroux a relevé « le caractère social d'une telle pratique : il s'agit avant tout de produire des phrases qui présentent les mots apparentés en usage différenciés. Le synonymiste est d'abord un praticien de la langue ». S. Auroux, « D'Alembert », *op. cit.*, p. 95.

19. *DPV*, VII, p. 222, souligné par nous. Il est intéressant de noter que, lorsque Beauzée donnera son édition revue et augmentée des *Synonymes*, en 1769, il reprendra bon nombre d'articles de Diderot, ou de modifications apportées à Girard par Diderot, mais qu'il passera sous silence sa remarquable intervention dans BASSESSE, abjection.

tâche de transmettre l'état des choses et la volonté de le transformer ne se manifesta pas seulement dans le traitement des synonymes. Mais dans la mesure où cette approche est d'abord fondée sur « l'usage », elle rétrécit sérieusement l'interrogation notionnelle. Et Diderot sut trouver d'autres moyens que le geste d'indignation pour s'en prendre à la « façon commune de penser ».

Enfin, la raison majeure de cet abandon du travail de synonymiste tient à l'évolution de la pensée de Diderot sur la langue commune et sur le rôle de l'*Encyclopédie* en la matière ; je ne reviendrai pas ici sur cette question, mais je dirai simplement que pour constituer ce qui allait devenir son dictionnaire de langue commune, le système de regroupements synonymiques ne convenait évidemment plus et Diderot se tourna donc vers la définition des mots isolés de la langue. Il ne cessa pourtant pas de mettre en pratique la méthode de Girard, et, quand on observe les procédés définitionnels qu'il mit en œuvre, on s'aperçoit de l'apport essentiel de cette méthode. J'en prendrai quelques exemples comparatifs. Celui du mot « gaillard », pour lequel le *Dictionnaire de Trévoux* proposait les synonymes : « Enjoué, gai ». Pour Diderot, au contraire,

Ce mot diffère beaucoup de gai. Il présente l'idée de la gaieté jointe à celle de la bouffonnerie, ou même de la duplicité dans la personne, de la licence dans la chose [...]. Un propos gaillard est toujours gai ; un propos gai n'est pas toujours gaillard. On peut avoir à une grille de religieuses le propos gai ; si le propos gaillard s'y trouvait il serait déplacés<sup>20</sup>.

Au mot DÉLIÉ, que d'autres dictionnaires définissait comme « délicat », Diderot met en garde :

Il ne faut pas confondre le délié avec le délicat. Les gens délicats sont assez souvent déliés ; mais les gens déliés sont rarement délicats<sup>21</sup>.

Cet enrichissement apporté à la définition par délimitation des définis avec des termes voisins Diderot sut l'employer dans des circonstances où l'enjeu du sens s'avérait des plus redoutables. Je ne résiste pas au désir d'en donner deux exemples : les articles CRÉDULITÉ (sans indication de désignant) et IMPIE (Gramm.). Dans CRÉDULITÉ, la définition s'enrichit de la confrontation

Il ne faut pas confondre l'impiété, l'incrédulité et l'inconviction, comme il arrive tous les jours à des écrivains aussi étrangers dans notre langue que dans la philosophie.

20. DPV, VII, 315.

21. DPV, VII, 10.

Suit alors une des plus remarquables différenciations qui se puisse lire entre des mots qu'un certain usage donne comme synonymes :

L'inconviction est éclairée par la méditation, l'incrédulité par le sentiment et l'impiété s'étourdit elle-même ; l'inconvaincu mérite d'être instruit, l'incrédule d'être exhorté, l'impie seul est sans excuse<sup>22</sup>.

L'article IMPIE, quant à lui, établit une rigoureuse distinction de valeur entre les mots « impie » et « incrédule » :

IMPIE, celui qui médite d'un Dieu qu'il adore au fond de son cœur. Il ne faut pas confondre l'incrédule et l'impie. L'incrédule est un homme à plaindre ; l'impie est un méchant à mépriser. Les chrétiens qui savent que la foi est le plus grand de tous les dons, doivent être plus circonspects que les autres hommes dans l'application de cette injurieuse épithète. Ils n'ignorent pas qu'elle devient une espèce de dénonciation et qu'on compromet la fortune, le repos, la liberté, et même la vie de celui qu'on se plait à traduire comme impie<sup>23</sup>.

« Il ne faut pas confondre... » On sait jusqu'où la vigilance catholique s'exerça, par endroits, à l'égard de tout ce qui n'était pas d'une stricte orthodoxie et on sait combien la théologie polémique s'embarrassait peu de nuances dans ce domaine, mais tendait, au contraire, à ramasser en un même sac toutes les espèces d'hétérodoxes, de sceptiques, et d'agnostiques. Aussi, en un temps où la qualification d'« impie » entraînait le recours aux poursuites les plus sévères, était-il de première importance de circonscrire le plus étroitement possible la signification du terme et, donc, les conséquences politiques de son emploi<sup>24</sup>. Quand, dans son *Journal*, d'Argenson évoque l'affaire de la thèse de Prades et qu'il indique que le « grand orage contre le Dictionnaire Encyclopédique vient des Jésuites, il rappelle l'arme utilisée : « Que fait-on contre les auteurs de ce grand et utile livre ? On les accuse d'impiété<sup>25</sup> ».

« Impie », « incrédule » : la distinction entre synonymes servit chez Diderot à construire de stricts réquisitoires contre l'amalgame, en même temps que des plaidoyers pour la défense de l'*Encyclopédie* elle-même et de ses auteurs.

22. DPV, CRÉDULITÉ, VI, 520-521.

23. DPV, VII, 507-508.

24. Le Trévoux, suivant Furetière, citait les Psaumes : « L'impie a dit au fond de son cœur, Il n'y a point de Dieu ». Or, c'est très exactement la définition inverse que Diderot fournit : « „, quitte à introduire” l'hétérodoxe » en troisième terme.

25. Cité par G. Roth, *Corr.*, t. I, p. 135.

Que les enjeux politiques et philosophiques traversent l'entreprise synonymique rappelle simplement qu'il y a toujours eu lieu, pour les encyclopédistes et pour Diderot en particulier, de questionner le rapport des signes et des choses. Sur un plan plus général, l'*Encyclopédie* ayant été le premier dictionnaire français à mettre en pratique la distinction synonymique héritée de Girard, ce sont les synonymes de l'*Encyclopédie* qui passeront dans l'édition du *Trévoux* de 1771, puis dans la *Méthodique* et, de là, se transmettront augmentés par Beauzée, puis par Guizot, à la plupart des dictionnaires universels du XIX<sup>e</sup> siècle.

Marie LECA-TSIOMIS  
U. Paris-X Nanterre

*Les premiers articles de « synonymes » de l'Encyclopédie*

- 1 ABOMINABLE, DÉTESTABLE, EXÉCRABLE, synonymes
- 2 ABSOLUTION, *pardon, rémission*, synonymes
- 3 ABSORBER, *engloutir*, synonymes
- 4 ACCÈS, *avoir accès, aborder, approcher* +++
- 5 ACRIMONIE, ÂCRETÉ, synonymes
- 6 ACTION ACTE (*Grammaire*) +++
- 7 ADHÉRENT, *attaché, annexé*
- 8 ADMETTRE, RECEVOIR
- 9 ADORER, *honorer, révéler*
- 10 ADOUCIR, *mitiger*
- 11 ADRESSE, *souplesse, finesse, ruse, artifice, considérées comme synonymes* +++
- 12 AFFECTATION, AFFÉTERIE
- 13 AFFLICTION, *chagrin, peine*, synonymes
- 14 AGRÉABLE, GRACIEUX, *considérés grammaticalement* +++
- 15 AJOUTER, AUGMENTER +++
- 16 AIR, MANIÈRES, *considérés grammaticalement* +++

Tous ces articles sont de Diderot. Ceux qui proviennent de la consultation *des Synonymes français* de Girard sont marqués par +++. On notera la diversité de la typographie et des marques.